

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vague, puis submergea nos frontières et déposa sur notre sol des monuments de rare grandeur. Je voudrais maintenant examiner avec vous quelques-unes des églises plus simples, dont la grande signification architecturale ne doit pas être tue quoiqu'elles n'appartiennent pas à de hautes organisations architecturales.

Je vous montrerai d'abord quelques domaines séculiers suisses : l'église jésuite de Saint-Xavier, à Lucerne, l'église bénédictine de Muri, l'ancienne église bénédictine de Rheinau, près de Zurich, l'église des cisterciens de St-Urban, canton de Lucerne, l'église jésuite de Soleure et quelques autres. Toutes elles procèdent d'un même système d'espaces, de la volonté arrêtée de l'architecte de créer dans les limites des conditions totales données un corps aussi puissant, aussi merveilleux, aussi féérique que possible. (A suivre).

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Compte rendu de la course du 22 juin 1918.

Bien que le temps fût quelque peu incertain par suite des grosses pluies de la veille et des jours précédents, la participation à l'excursion a été réjouissante.

L'appel adressé aux sections genevoise, neuchâteloise et fribourgeoise pour participer à la course a été suivi par neuf collègues, soit sept de la section genevoise, et deux de la section neuchâteloise qui ont été heureux de l'occasion qu'on leur offrait de visiter les exploitations des marais d'Orbe.

Partis à 7 h. 42 de Lausanne, nous avons rencontré nos collègues de Genève à Renens et de Neuchâtel à Chavornay, d'où nous sommes allés à pied sur Bavois sous la conduite de M. Martin, ingénieur, visiter les exploitations de tourbe de la Société Coopérative suisse de la tourbe.

Ces exploitations sont très importantes, autant par le nombre des chantiers d'extraction que par la diversité et le perfectionnement de l'outillage employé pour l'exploitation.

Nous avons ainsi pu nous rendre compte de l'exploitation à la main, de celle au louchet, de l'excavateur sur ponton de l'ancienne Société Osmon, et de la drague Wieland à fonctionnement automatique.

Malheureusement, les chantiers étaient arrêtés à cause du temps pluvieux. Néanmoins, M. Martin a bien voulu faire fonctionner un louchet pour nous permettre de nous rendre compte de l'exploitation avec cet appareil.

Chacun de ces chantiers est très bien organisé. Le fonctionnement de ces appareils est électrique et un réseau de 16 km. de voie ferrée de 60 cm. desservie par trois locomotives et un grand nombre de wagonnets effectuent le transport de la tourbe des différents chantiers vers l'entrepôt central et de là vers la gare de Chavornay.

Les participants, au nombre de vingt-et-un, se sont rendus à pied jusqu'à Orbe où un déjeuner à la truite leur a été servi à midi. Quelques membres ont rejoint les excursionnistes à Orbe soit pour le déjeuner, soit pour participer au programme de l'après-midi.

Conformément au programme, deux groupes se sont formés, dont le premier est resté à Orbe pour visiter, sous la conduite de notre collègue Pilloud, architecte, d'Yverdon, l'église et les autres monuments pittoresques de la ville ainsi que les célèbres mosaïques de Bauscéaz qui sont, après celles de Florence, les plus belles de l'Europe.

L'autre groupe, composé de dix participants, a visité, sous la conduite de notre collègue, M. Diserens, ingénieur, chef du service des améliorations foncières, les grands travaux d'assainissement exécutés par l'Etat dans la partie inférieure de la plaine de l'Orbe, l'établissement de la Colonie avec ses intéressantes installations de culture mécanique et d'élevage bovin et porcin, ainsi que les exploitations de la Société « La Charrue » qui exploite par la motoculture les terrains situés entre l'Orbe et le canal occidental, s'étendant entre Ependes et Yverdon.

Les plus chaleureux remerciements sont dus soit à M. Martin, qui a bien voulu consacrer son temps pour expliquer en détail aux participants les installations d'exploitation de la tourbe, à MM. les chefs de groupe Pilloud, Diserens et Landry, ainsi qu'au directeur de la Colonie pour son aimable accueil à l'occasion de la visite de cet établissement.

Les participants ont remporté un excellent souvenir de cette excursion très intéressante et très réussie.

A la séance administrative, le Président a présenté la candidature de M. A. Burnat, architecte à Vevey, proposée par MM. Coigny et Gunthert à la Société vaudoise.

En outre ont été admis à l'unanimité comme membres de la Société et de la Section vaudoise MM. Frédéric Godet, architecte à Lausanne et J. M. Bischoff, architecte à Lausanne, ainsi que M. Ch. Braun, architecte à Lausanne, secrétaire de la Section vaudoise de la S. I. A.

Le Secrétaire,
Ch. BRAUN, arch.

Société des Arts.

Cette vénérable société, fondée en 1776, et dont les membres effectifs, nommés à vie, sont au nombre immuable de 60, comporte actuellement 945 membres ordinaires répartis entre les 3 classes qui la composent. (Beaux-Arts, Agriculture, Industrie et Commerce). Ses nouveaux Statuts prévoient que le renouvellement de son bureau doit avoir lieu tous les 3 ans et que le président et le vice-président ne sont pas immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions.

Dans son Assemblée générale du 21 juin 1918 la Société a procédé au renouvellement de son bureau et à la nomination de son président et vice-président.

M. Aug. Blondel, président, sortant de charge et non rééligible, a été remplacé par M. Imer-Schneider, ancien conseiller administratif, et M. Raoul Gautier, vice-président, sortant de charge et auquel ses fonctions de Recteur de l'Université n'ont pas permis d'accepter la présidence, a été remplacé par M. Guil. Fatjo; les 5 autres membres du bureau élu sont : MM. Alph. Bernard, Aug. Blondel, Aug. Bonna, Henri Dumuid, Carl de Geer.

La Société des Arts a tenu sa séance générale annuelle le 30 octobre dans ses locaux de l'Athénée. Le discours présidentiel de M. Aug. Blondel a été fort apprécié, et la conférence de M. Paul Balmer, avocat, président de la Société genevoise de Navigation fluviale sur « Indépendance et régimes fluviaux » a vivement intéressé tous les assistants.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Le Comité central a convenu avec l'Association suisse des entrepreneurs de la clause de guerre suivante des contrats qui sera soumise à la prochaine Assemblée des délégués.

« S'il survient, pendant la construction, une hausse inévitable ou une baisse des salaires ou des matériaux livrés par des tiers, la différence, pour autant qu'elle dépasse le 5 % des « prix de base », doit être supportée par le « maître » en cas de hausse, ou lui être bonifiée en cas de baisse.

» Le « maître » doit être avisé de ces fluctuations de prix dès qu'elles surviennent. Elles doivent être justifiées, au plus tard, lors du décompte, au moyen des factures originales et des bordereaux de salaires.

» Les prix de base suivants font règle pour ce règlement de compte :

» I. *Matériaux* (suit la liste).

» II. *Salaires* (suit la liste).

» L'entrepreneur fournit, aux prix spécifiés ci-dessus, les matériaux suivants (suit la liste). »

BIBLIOGRAPHIE

Commission allemande du béton armé. Essais de bétons liquides. Fascicule 39. Rapport du prof. Gary. 50 pages et 23 figures. Edition W. Ernst, Berlin. Broché 3 Mk.

On discute beaucoup sur les consistances du béton de chantier. Tandis que le malaxage dit humide donne de hautes résistances à la compression, ce sont les masses plastiques et mêmes liquides, jusqu'à 150 litres d'eau au mètre cube, qui prévalent sur nos chantiers de béton armé, et ceci avec un incontestable succès dans bien des cas normaux encore. D'où peut venir cette contradiction entre « Théorie » et « Pratique » ? On a bien justifié les bétons plastiques par des nécessités de compacité entre les armatures et d'adhérence conséquente. Etait-ce aux dépens de la solidité et de la raideur ? Il semble que non, parce que le coffrage est perméable et laisse essorer beaucoup d'eau. L'essai a porté sur la comparaison de moules en tôle, en bois et en plâtre, et ce sont les derniers qui ont donné les meilleurs résultats d'éprouvette, laissant les premiers en infériorité décisive. La forme en plâtre a fourni des moyennes dépassant même de 50 % ceux du moule complètement étanche. Le moule en bois tient le milieu, l'essorage restant localisé. Quel appoint pour les partisans des corps creux en plâtre ou mâchefer ! Leur porosité serait donc un bienfait, si elle n'était trop radicale. En effet, les rapports sont inégaux. Tandis que les plaques de Gary ont 5 cm. d'épaisseur pour un cube de 20 cm., les corps creux ont des parois d'épaisseur comparables à celle de certaines nervures intercalées. Le béton ne s'essore pas seulement, il

se sèche, et pour comble de malheur le moule s'amollit. C'est donc à bon droit qu'on huile les plâtres comme les tôles ; il reste toujours assez de joints pour étancher le béton. L'action est analogue quoique inégale.

Le tassement, conséquent à l'absorption raisonnable d'eau par les parois poreuses, est mis en lumière par d'excellentes photogravures, représentant des tranches d'éprouvettes et montrant à l'évidence les variations de porosité du conglomerat. Les bétons de chantiers, bien soignés, peuvent donc surpasser les résultats des Laboratoires d'essai. C'est aux entrepreneurs d'y veiller. Il est même assez piquant de voir un rapport le prouver doctement, après que tant d'encre d'imprimerie a coulé pour prôner les mélanges relativement secs, comme seuls capables de fournir à la construction les hautes résistances requises. Le bétonnier a tenu bon, et c'est le Laboratoire qui s'applique maintenant à établir que c'était avec toutes sortes de bonnes raisons. A. P.

CARNET DES CONCOURS

Bâle. — Foire suisse d'Echantillons.

Le Grand Conseil bâlois a prévu au budget 1919 la somme de fr. 20.000 pour couvrir les frais d'un concours destiné à l'élaboration des projets d'édifices destinés à la Foire Suisse d'Echantillons, à Bâle.

Ce concours sera ouvert à tous les architectes suisses.

Lausanne. — Concours prochains.

Nous apprenons que l'Union de Banques Suisses a l'intention d'ouvrir sous peu un concours pour l'édification des plans de son immeuble devant s'élever sur l'emplacement de l'Ancienne Poste, à Lausanne.

D'autre part, le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a fait auprès de la Direction de la Société de Banque Suisse une démarche tendant à ce que cet établissement mette au concours les plans de son futur bâtiment à Lausanne. La Direction de cette Société a bien voulu répondre à cette demande par l'avis qu'elle proposera à son Conseil d'Administration d'ouvrir ce concours.

Par contre le concours annoncé depuis fort longtemps pour les plans d'un bâtiment destiné au service cantonal des assurances est retardé jusqu'au commencement de l'année prochaine. *

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Zurich	Groupe scolaire, Milchbuck	18 novemb. 1918	Fr. 15 000	Architectes zurichois ou établis à Zurich depuis le 1 ^{er} janv. 1916.
Zurich	Transformation de quartiers et bâtiment administratif	28 février 1919	20 000	Architectes zurichois ou domiciliés à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1916.
Bienne	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 5000	Techniciens suisses.
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 2000 p ^r achat	Techniciens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Genève	Ecole de Saint-Jean	30 nov. 1918	8500	Architectes exerçant leur profession à Genève ou architectes genevois, établis hors du canton.
Genève	Cité-jardin	31 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Lausanne	Hôpital d'isolement	à l'étude		